



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 8 février 2023

Etaient présents :

Elodie BIOU (à partir du point 23-002) – Toine BOURRAT - Monique BUCHER – Patricia CHARTON - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Claude COPPIN - Grégoire CORBY - Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW – Thierry DOLLEANS (à partir du point 23-003)- Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL - Régine FRANCOIS – Laurent GISQUET – Annie GONTHIER - Bertrand HAUET - Bernard JACQUES – Annie JOSEPH – Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE - Françoise LENARD - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Laurent LOUESDON - Sophie MAIRESSE – Félicien MARGUERETTAZ (jusqu'au point 23-003)– Christiane METREAU – Céline MORAIN - François MOUTOT – Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET - Guy PELISSIER – Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON – Benoit POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY

Etaient absents, excusés et représentés

Laurence BACLE	a donné pouvoir à	Sylvain DURAND
Françoise CHANCEL	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Emmanuelle COEURET	a donné pouvoir à	Benoit POUYET
Pascal MARTEAU	a donné pouvoir à	Laurent GISQUET
Nadine GOHARD	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Flavie HOURTOLOU	a donné pouvoir à	Monique BUCHER
Nadine VILLEVALOIS	a donné pouvoir à	Agnès CORDONNIER
Olivier GOUPILLON	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Christiane METREAU

Secrétaire de séance : Elisabeth SANDJIVY

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Au point 23-001

Présents : 41 Pouvoirs : 9 Votants : 50

Au point 23-0002

Présents : 42 Pouvoirs : 9 Votants : 51

Au point 23-003

Présents : 43 Pouvoirs : 9 Votants : 52

Du point 23-004 au point 23-005

Présents : 42 Pouvoirs : 9 Votants : 51

Le Conseil Communautaire,

23-001 **APPROUVE à l'unanimité** le compte rendu du 14 décembre 2022

23-002 **PREND ACTE** de la présentation du rapport de la CLECT.

PREND ACTE de la transmission par le Président de la CLECT du rapport aux communes disposant de 3 mois pour se prononcer sur celui-ci

DONNE mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération

23-003 **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer, dans le cadre du programme « petites villes de demain », la convention opération de revitalisation du territoire.

23-004 **PREND ACTE** du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

23-005 **PRECISE** les emplois ou missions qui permettent l'octroi d'un véhicule de service. Il s'agit du ou des :

- Directeur général
- Agents instructeurs du droit des sols
- Agents appariteurs
- Agents techniques
- Agents administratifs
- Agents des équipements sportifs.

ADOpte à l'unanimité les conditions d'utilisation des véhicules de service suivantes :

- Ils sont utilisés par les agents pour les besoins de leur service, les heures et jours de travail.
- Ils ont pour objet une utilisation professionnelle.
- Leur utilisation privative revêt un caractère négligeable et se résume au strict minimum, trajets domicile-travail, soirs et week-end inclus.
- L'utilisation de ces véhicules de service pour le trajet domicile-travail, incluant le remisage à résidence, autorisée à la Direction Générale, n'est pas assimilée à un avantage en nature et de ce fait n'est pas valorisée comme tel sur les bulletins de salaire.
- Un certificat administratif du Président établira le remisage à résidence du véhicule de service à l'agent concerné



Le Président

Hervé PLANCHENAULT